



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 30/04/13

Reçu en Préfecture le : 30/04/13
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 29 avril 2013
D-2013/253

Aujourd'hui 29 avril 2013, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUVEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Mariette LABORDE, Madame Paola PLANTIER, Madame Béatrice DESAIGUES, Monsieur Patrick PAPADATO

**Cité des Civilisations du Vin. Dépollution
Désamiantage Démolitions. Avenant au marché
de maîtrise d'oeuvre M110367. Avenant au
marché de travaux 2012-331. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Conseiller municipal délégué, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le marché de maîtrise d'œuvre, n° M110367 notifié le 5 octobre 2011, a été attribué à la Société ANTEA pour les travaux de démolition et de dépollution du site.

Par délibération n° D-2012/48 du 13 février 2012, le montant du marché a été porté à 63 491,26 € HT.

En cours de chantier, des pollutions ponctuelles aux hydrocarbures de la nappe ont été trouvées. Elles nécessitent des analyses complémentaires ainsi qu'un suivi spécifique pour traitement. Par ailleurs, les services de l'Etat demandent que soit présenté un dossier de déclaration « loi sur l'eau ». Ces prestations complémentaires pouvant être confiées à la Société ANTEA sont estimées à 14 618 € HT.

Les travaux de démolition ont été confiés à la Société GENIER DEFORGE, par marché n° 2012-331 du 18 juillet 2012.

Par délibération n° D-2013/57 du 28 janvier 2013, le montant des travaux a été porté à 440 278,08 € HT. En cours de chantier, de nouveaux ouvrages en béton enterré ont été découverts nécessitant un ajustement des prestations prévues au marché. Le bilan fait état d'un coût complémentaire de 7 398 € H.T. Le délai de réalisation doit être augmenté de 8 semaines.

Dans ces conditions, les marchés précités nécessitent les modifications suivantes :

Marché n° M 110367 – Société ANTEA

	Montant en € HT
Montant initial du marché	59 491,26
Montant Avenant n° 1	4 000,00
Montant du présent avenant	14 618,00
Nouveau montant du marché	78 109,26

Marché n° M 2012-331 – Société GENIER DEFORGES

	Montant en € HT
Montant initial du marché	377 176,19
Montant Avenant n° 1	63 101,89
Montant du présent avenant	7 398,00
Nouveau montant du marché	447 676,08

En Conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget en cours, rubrique 020 – compte 2313

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 avril 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Jean-Michel GAUTE